

# Assurance Vie privée

## Document d'information sur le produit d'assurance

**MAAF Assurances SA**

France - RCS Niort 542 073 580



### CHASSE

**Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.**

#### De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce contrat d'assurance vous permet de couvrir votre responsabilité civile pour les dommages que vous pouvez causer à un tiers, ainsi que les dommages à vos chiens en action de chasse.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

Le souscripteur ou le bénéficiaire du contrat désigné aux conditions particulières.

##### Les garanties de base :

- ✓ **Responsabilité civile chasse et activités annexes :**
  - Domages corporels (sans limitation de somme),
  - Domages matériels avec un plafond de 1 524 491 €.
- ✓ **Défense suite à accident** (sans limitation de somme).
- ✓ **Recours suite à accident** avec un plafond de 20 000 €.

##### Les garanties optionnelles :

- ✓ **Domages aux chiens en action de chasse** avec un plafond de 1 525 € pour la durée du contrat.



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ La responsabilité civile en tant qu'organisateur de chasse.



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

##### Les principales exclusions :

- ! **Les dommages provenant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré.**
- ! **Les dommages causés aux préposés et salariés de l'assuré pendant leur service.**
- ! **Les dommages matériels causés aux conjoints, ascendants et descendants de l'assuré.**
- ! **Les dommages causés par des armes de guerre et d'une manière générale les armes prohibées, les armes ou engins nucléaires, ou sources radioactives.**
- ! **Les dommages résultant de tout acte de chasse sanctionné pénalement par le code de l'environnement.**

##### Les principales restrictions :

- ! Une somme peut rester à votre charge (franchise) notamment pour les garanties Responsabilité civile chasse et activités annexes, et Domages aux chiens en action de chasse.



### Où suis-je couvert(e) ?

✓ France, Espace Economique Européen, Suisse, Monaco, Andorre, Saint-Marin.



### Quelles sont mes obligations ?

**Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non-garantie, vous devez :**

**À la souscription du contrat :** répondre avec exactitude et sincérité à toutes les questions qui sont posées et fournir les justificatifs demandés.

**En cours de contrat :** nous déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations fournies lors de la souscription.

**À la souscription et à chaque renouvellement :** régler votre cotisation aux dates convenues.

**En cas de sinistre :** nous le déclarer dès que vous en avez connaissance et au plus tard dans le délai fixé par le contrat.



### Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation doit être réglée dès la souscription de votre contrat par chèque, prélèvement automatique, carte bancaire.



### Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Les garanties prennent effet à compter de la date mentionnée sur les conditions particulières.

Le contrat est conclu jusqu'au 30 juin à 24h suivant la date de souscription et ne se renouvelle pas par tacite reconduction annuelle.



### Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas prévus par la réglementation et par les conditions générales, notamment lors de la survenance de certains événements (changement de domicile, de profession...).

Sauf cas particulier, votre demande de résiliation doit nous être adressée par recommandé.